

Assurance et risques complexes du particulier

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Souscription, indemnisation, gestion, courtage, commercial, marketing**

Code(s) NAF : **66.11Z**, **65.12Z**, **64.19Z**, **64.20Z**, **64.11Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1103**, **C1102**, **C1107**, **C1110**

Formacode : **41036**

Date de création de la certification : **01/01/2017**

Mots clés : **IARD**, **AUTOMOBILE**, **RISQUE**, **MRH**

Identification

Identifiant : **2995**

Version du : **13/06/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Accord de branche relatif à la gestion des emplois et des compétences et à la formation professionnelle toute au long de la vie dans les sociétés d'assurance \(GPEC\)](#)

Non formalisé :

- [OEMA Baromètres et évolution des métiers](#)

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Cette certification a pour objectif d'acquérir des compétences en gestion des risques complexes du particulier et plus spécifiquement en gestion de sinistres corporels (sinistres automobiles et hors automobiles).

Elle permet également d'acquérir des compétences en souscription des risques complexes du particulier.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.

Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables.

Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).

Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.

Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.

Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.

Appliquer la convention IRCA.

Utiliser la nomenclature des préjudices corporels Dintilhac.

Appliquer le droit commun de la responsabilité civile.

Appliquer le protocole d'accord entre assureurs et organismes sociaux.

Identifier le rôle, les conditions et les modes d'intervention des Fonds de Garantie.

Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré.

Public visé par la certification

- Futurs Gestionnaires de sinistres IARD, Gestionnaires de sinistres IARD, Souscripteurs, ou toute personne souhaitant monter en compétences dans le domaine visé.

Exercer les recours en droit commun dans le cadre d'une subrogation légale en cas de sinistre automobile avec tiers responsable identifié.
Accompagner l'assuré tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.

Modalités générales

La certification est proposée en inter-entreprises ou en intra-entreprises selon des modalités de formation présentielle et à distance

La formation est dispensée en 6 modules d'une durée totale de 70 heures :

Module 1 : Principes fondamentaux dans la gestion des sinistres corporels.

Module 2 : Evaluer et indemniser le dommage corporel hors automobile ; Déterminer l'indemnisation de la victime.

Module 3 : Evaluer et indemniser le dommage corporel automobile ; Appliquer la loi Badinter.

Module 4 : Protocole d'accord assureurs/organisme sociaux.

Module 5 : La convention IRCA.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Faire reconnaître par une certification ses compétences dans un domaine à forte spécificité.

Accroître son employabilité dans un contexte réglementaire contraignant, évolutif et à forte expertise.

Développer son efficacité professionnelle.

Maîtriser l'ensemble des normes, règles, techniques permettant d'être acteur dans les processus de gestion, d'analyse du risque, de proposition de solutions adaptées.

Pour l'entité utilisatrice

Développer les compétences en techniques, conseils, analyse et recherche de solutions assurantielles des salariés chargés de la gestion des sinistres complexes du particulier.

Permettre aux entités de faire face à la maîtrise de phénomènes complexes à fort impact sur la qualité et la rentabilité des portefeuilles d'affaires.

Renforcer une approche clients personnalisée permettant un maintien des affaires existantes, même après sinistres.

Evaluation / certification

Pré-requis

Avoir une expérience dans:

Gestion des sinistres MRH

Gestion des sinistres automobiles matériels / corporels

Compétences évaluées

Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.

Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident corporel dans son contexte juridique, social et médical.

Vérifier les conditions d'intervention des Fonds de Garantie.

Centre(s) de passage/certification

- IFPASS PUTEAUX/
LYON/MARSEILLE/STRASBOURG/BORDEAUX

Déterminer et informer le client des délais pour présenter une offre d'indemnisation et expliquer les conséquences en cas non-respect de ces délais réglementaires et contractuels.
Identifier les informations utiles au traitement du sinistre.
Identifier et évaluer les différents postes de préjudices corporels.
Utiliser le barème d'indemnisation des victimes de dommages corporels.
Énoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.
Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).
Expliquer et justifier le règlement de prestations d'assurance ou le refus de garantie.
Argumenter sur les différents types de prise en charge des prestations (prise en charge totale, avance de fonds...).
Déployer les procédures d'indemnisation des victimes.
Assurer le suivi du dossier de sinistre et mesurer la satisfaction du client.
Traiter les réclamations et objections en argumentant ses réponses sur la base des dispositions contractuelles ou en ajustant son offre d'indemnisation.
Ajuster son offre d'indemnisation ou réaliser une contre-proposition en cas de contestation de l'assuré.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

N/A

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non
Matérialisation officielle de la certification :
Remise d'un certificat IFPASS signé par le Directeur Général

Plus d'informations

Statistiques

12 candidats formés.

Autres sources d'information

<https://www.ifpass.fr/certificat-assurance-et-risques-complexes-iard>

informations@ifpass.fr/ lyon@ifpass.fr / marseille@ifpass.fr / strasbourg@ifpass.fr /
bordeaux@ifpass.fr